



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
Ville de Fleurance**

FLEURANCE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 1^{er} février 2022 à 18h00**

L'an deux-mille-vingt-deux, le premier du mois de février à 18h00, le Conseil municipal de la Commune de Fleurance s'est rassemblé en l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire, suite à la convocation du 24 janvier 2022.

PRESENTS : 22

Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Maire – Monsieur Georges BOUÉ, 1^{er} Adjoint – Madame Aimée PARAROLS, 2^{ème} Adjointe – Monsieur Gérard SALON, 3^{ème} Adjoint – Madame Simone VIRELAUDE, 4^{ème} Adjoint – Monsieur Gérard AURET, 5^{ème} Adjoint – Madame Rachel PEYRABELLE, 6^{ème} Adjointe – Monsieur Bernard DUTILH, 7^{ème} Adjoint – Madame Isabelle DUBORD, 8^{ème} Adjointe – Madame Brigitte LAURENTIE-ROUX, C.M. déléguée – Monsieur Christian MOTTA, C.M. délégué – Madame Véronique DE STEFANI, C.M. – Monsieur Jean SAINT-SUPERY, C.M. délégué – Madame Sabah MERZAK, C.M. – Madame Pascale BESSE, C.M. déléguée – Monsieur Jean-Charles RICAU, C.M. délégué – Madame Nancy MAZZARGO, C.M. déléguée – Monsieur Robert LODA, C.M. – Monsieur Michel ARATA, C.M. – Monsieur Grégory BOBBATO, C.M. – Monsieur Jean-Louis CASTELL, C.M. – Madame Corinne SAUVÊTRE-GUERIN, C.M.

ABSENTS EXCUSES : 7

Monsieur François LUCENA-SERRANO, C.M. – Procuration à Monsieur Ronny GUARDIA-MAZZOLENI,
Madame Monique BOCEK-DE BRITO, C.M. déléguée – Procuration à Madame LAURENTIE-ROUX,
Madame Maryline PASQUALI, C.M. – Procuration à Monsieur Georges BOUÉ,
Monsieur Johns HOUNSOU, C.M. – Procuration à Monsieur Gérard SALON,
Madame Patricia MATTIUZZO, C.M. – Procuration à Monsieur Michel ARATA,
Madame Elisabeth MOREAU, C.M. – Procuration à Monsieur Robert LODA,
Monsieur Pierre ZACHARIADES, C.M. – Procuration à Madame SAUVÊTRE GUÉRIN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire Monsieur Christian MOTTA.

Les conseillers adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 décembre 2021.

01 – FONCTION PUBLIQUE / CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DU GERS : ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT UNIQUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- autorise Monsieur le Maire à faire appel au Centre de Gestion du GERS pour un accompagnement technique et méthodologique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

02 – FONCTION PUBLIQUE / CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DU GERS : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA GESTION DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel du Centre de gestion du GERS.

03 - FONCTION PUBLIQUE / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de modifier le tableau des effectifs.

04 – FONCTION PUBLIQUE / DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

05 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE (CCLG) PORTANT INTEGRATION DE LA COMPETENCE PLU

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts communautaires portant intégration de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre des compétences obligatoires de l'EPCI ;
- décide de demander à Monsieur le Préfet du GERS de prendre l'arrêté modificatif correspondant ;
- confie à Monsieur le Maire le soin d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

06 - FINANCES LOCALES / DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Commune pour l'exercice 2022.

07 – FINANCES LOCALES / SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - EXERCICE 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le versement d'une subvention d'un montant de 244 087,04 € au CCAS pour l'exercice budgétaire 2022 ;
- décide d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Commune au chapitre 65, article 657362.

08 – FINANCES LOCALES / CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DU CENTRE TERRITORIAL DE SANTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec :

- 26 voix « Pour »
 - 3 voix « Contre » (J-L. CASTELL / C. SAUVÊTRE-GUERIN + procuration)
- approuve la création d'un budget annexe intitulé « Centre Territorial de Santé » ;
- arrête le premier exercice comptable du 15 février 2022 au 31 décembre 2022.

09 – FINANCES LOCALES / TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ET D'EMBELLISSEMENT DE LA RUE ALEXANDRE LAFFONT ET DU BOULEVARD DE METZ – TRANCHE 1 : PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux et à leurs financements.

10 – FINANCES LOCALES / CENTRE TERRITORIAL DE SANTE : PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés avec :

- 21 voix « Pour »
 - 3 voix « Contre » (J-L. CASTELL / C. SAUVÊTRE-GUERIN + procuration)
 - 5 abstentions (G. BOBBATO / R. LODA + procuration / M. ARATA + procuration)
- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux et à leurs financements.

11 – FINANCES LOCALES / TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ET D'EMBELLISSEMENT DU BOULEVARD PAUL VALERY : PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux et à leurs financements.

12 – FINANCES LOCALES / DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES AU COMPLEXE SPORTIF : PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces travaux et à leurs financements.

13 – FINANCES LOCALES / OPERATION « BONS D'ACHATS à FLEURANCE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'attribution de bons d'achat sur 2022 dans la limite de 1 000 € ;

- autorise l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6232 – Fêtes et cérémonies du Budget principal de la Commune sur l'exercice 2022.

14 – FINANCES LOCALES / REVERSEMENT DE LA REDEVANCE SUR LES ENJEUX DES COURSES HIPPIQUES – EXERCICE 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le reversement de la redevance 2021 au profit de la Société des courses de FLEURANCE pour un montant de 1 485,42 €.

15 - CULTURE / DEMANDE D'AIDE A LA REGION OCCITANIE AU TITRE DE L'AIDE A LA SAISON 2021-2022

Les Conseillers municipaux, après en avoir délibéré à l'unanimité :

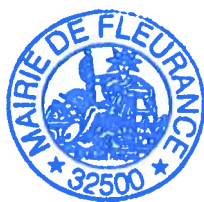
- autorisent Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif « Aide à la saison » une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros (dix mille euros) pour la saison culturelle 2021-2022 et pour des dépenses prévisionnelles éligibles à hauteur de 50 900 euros ;
- autorisent Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette demande de subvention.

Information du conseil municipal, sans nécessité de délibérer :

- *Rapport quinquennal sur les attributions de compensation ;*
- *Information sur le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune suite à une interrogation lors du conseil municipal du 07 décembre 2021 ;*
- *Modification sur la mise en place de la Tarification Incitative sur les ordures ménagères.*

Fait à Fleurance, le 03 février 2022

Le Maire,



Ronny GUARDIA-MAZZOLENI